

**RÈGLEMENT DU TOURNOI**  
**Du 5<sup>e</sup> TROPHÉE DE DUNG à JUVIGNAC**  
**Samedi 4 et dimanche 5 Avril 2020**  
N° Autorisation FFBAAd : en cours

**JUGE-ARBITRE : M. Perrin Thibaut**

1. Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAAd. Le présent règlement complète ou rappelle les dispositions du RGC.
  2. Le juge-arbitre du tournoi est Thibaut Perrin (Montpellier Badminton Club MBC). Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
  3. Le tournoi est géré par les logiciels SCORE CENTER et BadPlus.  
**Les séries seront désignées suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort le 27/03/2020.**
  4. Tout participant doit être en règle avec la FFBAAd, être en possession de sa licence compétition 2019/2020 le jour du tournoi et ne doit pas faire l'objet d'une suspension.
  5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
  6. Le tournoi est autorisé aux joueurs et joueuses des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans
  7. Les tableaux proposés sont **DH, DD et DM Séniors dans les séries N3, R ; D ; et P.**
  8. Un joueur pourra s'inscrire sur deux tableaux. Double le samedi et double mixte le dimanche.
  9. **Les inscriptions se feront obligatoirement en ligne via le site scorecenter.fr.**
  10. Tous les tableaux se joueront en **poules de 4** dans la mesure du possible avec **2 sortants par poule**, puis en élimination directe.
  11. Les organisateurs, en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de regrouper 2 tableaux si l'un d'eux est insuffisamment représenté (moins de 4 paires).
- Pour le bon déroulement de la compétition, le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. En cas de surnombre, la sélection sera faite dans l'ordre d'arrivée des courriers de règlement.
12. Les joueurs disposent d'un **temps de préparation de 3 minutes. Ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque.** Pendant ce temps, les volants sont testés dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes, il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. **Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié quel que soit le niveau de la compétition.**
  13. Les horaires des matchs ne sont donnés qu'à titre d'information. Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.
  14. Tout joueur désirant quitter momentanément la salle, quelle que soit la raison ou la durée de son absence

devra le signaler aux juges arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

15. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le juge-arbitre, les arbitres, les scoreurs, les coachs et le personnel médical.
16. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (29/03/2020) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue de badminton Occitanie (47 ter rue de l'Ancienne Porte Neuve, 11100 Narbonne). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
17. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.
19. Tout joueur ayant consommé de l'alcool ne sera pas autorisé à se rendre sur les terrains. Les personnes en charge de la buvette ne serviront pas les personnes dont le comportement sera jugé déplacé et pourront les exclure du gymnase. Se référer au point 2 concernant les joueurs.
20. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. En cas de litige, le volant officiel plume est le RSL3 et le volant officiel plastique est le YONEX MAVIS 2000.
21. Tous les matchs seront auto-arbitrés.
22. Tout volant touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et let au service avec un maximum de 2 remises en jeu successives. Tout volant touchant un filin sera annoncé let en jeu comme au service.
23. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.
24. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.